

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 février 2001
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 2 février 2001, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Liban auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les autorités israéliennes ont installé un point de contrôle à l'entrée du village de Ghajar. Elles ont également creusé un fossé et érigé une barrière en ciment, équipée de dispositifs de haute technologie, sur une distance de 400 mètres à proximité de la route menant au village en question, sur le territoire libanais. Ces informations sûres nous ont été communiquées par le Représentant personnel du Secrétaire général au Liban, M. de Mistura, qui a visité la région en hélicoptère, ainsi que par les forces de la FINUL présentes sur le terrain. Il convient de préciser que ces installations ont été mises en place par Israël et non par les habitants du village de Ghajar comme le prétendent les autorités israéliennes.

Le Gouvernement libanais appelle votre attention sur l'extrême gravité de ces activités, qui constituent une violation flagrante de la Ligne bleue, ainsi qu'une atteinte manifeste à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Il vous prie d'intervenir et de demander à Israël d'interrompre ses activités, de rétablir le *statu quo ante*, et d'assumer les conséquences de cette violation de la Ligne bleue et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sélim **Tadmoury**